

Mise en ligne : 1^{er} décembre 2016.
Dernière modification : 5 septembre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

MIROITERIE GÉNÉRALE DU MAROC, Casablanca

S.A., 21 juin 1921, p. une durée de 75 ans.

AEC 1922-850 — Miroiterie générale du Maroc, r. de l'Horloge. — Sté an., f. le 21 juin 1921, 600.000 fr. en 6.000 act. de 100 fr. — Industrie du verre sous toutes ses formes. — Conseil : MM. S. Ettedgui [> parfumerie Paris-Flor], E. Maarec [> parfumerie Paris-Flor], Ch. Murat, L. Gilbert My.

MIROITERIE GÉNÉRALE DU MAROC

S.A. au capital de 0,6 MF.

Siège social : Casablanca, 2, r. de l'Horloge, immeuble Guedj
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 1027)

Conseil d'administration

composé de 3 à 6 membres, nommés pour 6 ans

ETTEDGUI (Isaac-S.), 148, av. du Général-Drude, Casablanca ;

MAAREC (Élie), 162, av. Mers-Sultan, Casablanca ;

MURAT (prince Charles), à Fédhala.

MY (Louis-Gilbert), r. de l'Horloge, immeuble Guedj, Casablanca.

Commissaires aux comptes

BONAN (Félix) ¹, 14, r. Nationale, Casablanca ;

TROUILLET (Pierre), 54, r. de Bouskoura, Casablanca.

Capital. — 600.000 fr. en 6.000 act. de 100 fr.

Parts de fondateur. — 600.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la rés. légale ; 8 % d'intérêt aux actions. Le surplus : 10 % au conseil ; 70 % aux actionnaires, après tous prélèvements p. amortissements et rés. ; 20 % aux parts.

MIROITERIE GÉNÉRALE DU MAROC

S.A. au capital de 0,6 MF.

Siège social : Casablanca, 39, r. de Médiuona
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1924-1925, p. 984)

Conseil d'administration

¹ Félix Bonan : directeur, puis administrateur-directeur du Comptoir français du Maroc. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Comptoir_francais_Maroc.pdf

composé de 3 à 6 membres, nommés pour 6 ans
ETTEDGUI (Isaac-S.), 5, r. Nationale, Casablanca ;
MAAREC (Élie), 67, r. de Foucauld, Casablanca ;
MURAT (prince Charles), bd du Quatrième-Zouaves, Casablanca.
MY (Louis-Gilbert), r. des Légations, Tanger.

Commissaires aux comptes
BONAN (Félix), 10, r. de l'Industrie, Casablanca ;
TROUILLET (Pierre), 54, r. de Bouskoura, Casablanca.

Capital. — 600.000 fr. en 6.000 act. de 100 fr.

Parts de fondateur. — 600.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la rés. légale ; 8 % d'intérêt aux actions. Le surplus : 10 % au conseil ; 70 % aux actionnaires, après tous prélèvements p. amortissements et rés. ; 20 % aux parts.

MIROITERIE GÉNÉRALE DU MAROC
S.A. au capital de 0,6 MF.
Siège social : Casablanca, 39, r. de Médiouona
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 1.019)

Conseil d'administration
composé de 3 à 6 membres, nommés pour 6 ans
ETTEDGUI (Isaac-S.), 5, r. Nationale, Casablanca ;
MAAREC (Élie), 67, r. de Foucauld, Casablanca ;
BONAN (Félix), 10, r. de l'Industrie, Casablanca ;
LUQUET (Louis), 12, bd de la Gare, Casablanca.

Commissaires aux comptes
NATAF (Félix), r. Razzia prolongée, Rabat ;
BENZIMBA (Charles), 29, r. des Ouled-Ziane, Casablanca.

AVIS DE DÉCÈS
(*La Vigie marocaine, 29 novembre 1948*)

M et M^{me} Raoul MAAREC, M et M^{me} Georges STORA, M. et M^{me} Georges NAHON, M. et M^{me} Félix BONAN et leurs enfants, M et M^{me} Joseph BONAN, M Albert BONAN, les familles ZERAH, SEBAG, LELLOUCHE, BOCCARA SAMAMA, MOATTI (de Tunis), STORA, ZAGURY et BENSIMON ont la douleur de faire part du décès survenu ce matin de

Monsieur Élie MAAREC,
administrateur délégué de la Miroiterie générale du Maroc
leur regretté père, beau-père, oncle, beau-frère et allié.
Un avis ultérieur fera connaître l'heure des obsèques qui auront lieu demain.
14, rue Nolly

AEC 1951 — Miroiterie générale du Maroc, rue de Dinant. — Sté anon., f. le 25 juin 1921, 600.000 fr. — Industrie de la glace et du verre sous toutes leurs formes. — Conseil : Louis Luquet, E. Maarec, R. St-Marc.
